

PAR COURRIEL

Québec, le 18 février 2026

Madame Martine Bouchard
Présidente-directrice générale, Officier, secrétaire
Transplant Québec
4100, rue Molson, Bureau 200
Montréal (Québec) H1Y 3N1

Madame la Présidente-directrice générale,

L'an dernier, dans le bilan 2024 en don d'organes que votre organisation a publié, l'on soulignait que le don d'organes a progressé avec 644 greffes réalisées grâce à 206 donateurs. Malgré ce progrès, 856 Québécois sont toujours en attente d'un organe. Il était également mentionné qu'une amélioration de la performance de ce système exige des actions concrètes pour augmenter considérablement le nombre d'organes transplantés et sauver davantage de vies.

C'est dans cette perspective que le gouvernement a intégré dans le projet de loi n° 7, *Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires*, des dispositions visant explicitement à augmenter le nombre d'organes transplantés au Québec. Cet objectif prioritaire a guidé l'ensemble de nos consultations et éclairé nos échanges avec les partenaires concernés.

Plusieurs pistes d'optimisation ont été étudiées, notamment celles de mutualiser les efforts avec Héma-Québec, reconnu pour son efficacité et sa capacité de rejoindre un grand nombre de Québécoises et de Québécois sur l'ensemble du territoire dans le contexte du don de sang et de tissus. Cette approche semblait être une réponse adéquate à l'enjeu de fragmentation du système et des disparités régionales en matière de référencement qui était mentionné dans votre bilan 2024.

Or, je constate qu'un terrain d'entente entre votre organisation et celle d'Héma-Québec n'a pu être identifié à ce stade-ci. Cette situation me préoccupe, car notre responsabilité collective est de veiller à ce que chaque mesure susceptible d'augmenter les dons d'organes soit pleinement évaluée et mise en œuvre lorsque cela s'avère possible. Il est essentiel que toutes les parties prenantes puissent contribuer à une réflexion commune autour des solutions envisageables, ce qui n'a malheureusement pas été le cas.

Dans ce contexte, nous avons déposé les amendements nécessaires pour maintenir la coordination du don et de la transplantation d'organes au sein de votre organisation, tout en permettant à la ministre de la Santé d'attribuer certains mandats à Héma-Québec, notamment en matière de promotion du don d'organes à l'échelle nationale. Cette approche vise à renforcer le système de manière cohérente et complémentaire, dans l'intérêt des patients qui attendent une transplantation.

Je vous réitère la volonté du gouvernement de travailler avec Transplant Québec pour atteindre ces objectifs communs. Je vous invite donc à reprendre, dans les meilleurs délais, un dialogue constructif avec les équipes ministérielles du ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'assurer que les prochaines étapes des travaux se déroulent dans un esprit de collaboration renouvelé.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations distinguées.

La présidente du Conseil du trésor,

FRANCE-ELAINE DURANCEAU

c. c. M^{me} Sonia Bélanger, ministre de la Santé